

## Prime vacances

Le Centre Communal d'Action Sociale reconduit cette année l'attribution de la prime vacance.

Cette prime concerne les enfants de 16 ans et moins dont au moins un des parents est privé d'emploi (depuis au moins 3 mois) et les familles monoparentales en situation d'emploi.

L'inscription, soumise à quotient, se fera exclusivement **du 27 mai au 7 juin 2019**.

Les personnes souhaitant bénéficier de cette prime devront se présenter au C.C.A.S., munies des **photocopies** des documents suivants :

- Pièce d'identité
- Livret de famille
- Justificatifs de ressources des trois derniers mois de toutes les personnes vivant au foyer (salaires, indemnités journalières, pôle emploi, attestation CAF, pension alimentaire...)
- Dernier avis d'imposition
- Dernier avis de situation délivré par le Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Jugement de divorce si existant, ou document justifiant de la situation de famille monoparentale
- RIB

Le versement de la prime se fera sur présentation ultérieure d'un justificatif d'inscription du ou des enfants à un séjour vacance, à une activité sportive, culturelle ou de l'achat de matériel destiné aux enfants (vélo, équipement sportif, matériel d'activités manuelles...), d'un montant minimum de 40 € par enfant.

Pour tous renseignements complémentaires, merci de contacter le 01.39.30.30.24.